

SOURCES

Les cahiers de Sources et Rivières du Limousin
N°5

DOSSIER SPECIAL ELEVAGES INDUSTRIELS

Mars-mai 2003



Sommaire :

Page 1 : L'édito du président

Page 3 : SRL en conférence

DOSSIER : élevages industriels.

Page 5 : les associations se mobilisent.

Page 6 : Zoom sur la CNCEI

Page 7 : que dit le droit ?

Page 9 : production porcine en limousin, quelques données pratiques

Page 10 : porcheries industrielles, la position de SRL

Page 13 : Fiche pratique : le plan d'épandage : les points de vigilance.

Page 12 : AG 2003, vitesse de croisière atteinte.

Page 14 : Rubrique en bref

Page 15 : A lire absolument

Editorial :

A.G. du 14 Février 2 003
Rapport moral du Président.

Demain la décroissance ?

Le deuxième Sommet de la terre à Johannesburg qualifié de Rio +10 a été rebaptisé par certains spécialistes Rio -10 devant le simple catalogue de bonnes intentions que constitue la Déclaration finale, sans échéancier ni financement. Si le processus engagé à Rio en 1992 n'a pas produit les effets escomptés en matière de réduction des pollutions globales et d'élimination de la pauvreté, cela a permis au moins de populariser encore plus le concept de développement durable.

Or, la généralisation du mode de vie occidental, à terme, est irrémédiablement condamné, la Planète ne le supporterait pas. Des catastrophes sont devant nous mais nous n'y croyons pas encore ou pas suffisamment pour infléchir nos comportements dans un sens plus respectueux à l'égard de l'environnement. Il s'agit donc d'en finir avec l'hégémonie de l'économique et son dernier avatar - le développement durable - pour rentrer résolument dans une autre logique qui ne signifie surtout pas retour à l'âge de pierre. Pour sauver la Planète et assurer un avenir décent à nos enfants, il ne suffit plus de modérer les tendances actuelles du modèle économique dominant, il faut sortir de l'économique, sortir du développement et inventer un nouveau modèle d'organisation de nos sociétés, de nouvelles valeurs.

Si, dans la première optique, SRL s'est toujours mis au service de la défense de l'environnement, le temps ne serait-il pas venu d'élargir notre champ d'action à l'éducation populaire et à la promotion d'une nouvelle approche des problèmes. On se rend bien compte qu'il s'agit de modifier des comportements, des valeurs, ce qui prend du temps. Or, tous les experts s'accordent à reconnaître que ces modifications sont souhaitables le plus rapidement possible pour éviter d'atteindre des seuils d'irréversibilité.

Dans son action traditionnelle au service de l'environnement, SRL présente pour cette année 2002 un bilan d'activité impressionnant. Nous émettions le vœu l'année dernière dans notre éditorial à la même époque, d'une montée en puissance de SRL. C'est chose faite. Bernard Drobenko et Antoine Gatet ont dressé un bilan détaillé des actions menées et, devant un tel bilan, je tiens à remercier tout le monde pour le travail effectué qui positionne désormais SRL comme une vraie association professionnelle. La meilleure preuve en est peut-être l'offre de mécénat de la part d'une grande entreprise spécialisée qui aide ainsi, sans contrepartie aucune, les associations qui peuvent faire la preuve d'une certaine efficacité dans le domaine de la défense de l'environnement ainsi que d'une certaine notoriété.

De plus, SRL a parfaitement atteint son objectif de diversification : éducation et formation à haut niveau ; animation de la vie associative ; études et publications ; participation à des commissions officielles ; conseil juridique ; négociation environnementale et contentieux. Par rapport à ce dernier point, ce sont essentiellement trois dossiers qui nous ont occupé et qui vont être au centre de notre activité contentieuse dans les mois à venir : **les friches nucléaires ; les élevages industriels ; les étangs.**

- **le dossier nucléaire**, avec la mise en examen de la COGEMA constitue bien-sûr notre plus grande fierté dans notre lutte pour plus de transparence en la matière dans ce pays. A l'heure du lancement d'un débat national sur l'avenir de la production d'énergie en général et du nucléaire en particulier, notre action judiciaire peut constituer une bonne opportunité pour poser les bonnes questions à l'égard cette source d'énergie. Au delà de problèmes purement techniques, il y a surtout à mener des réflexions éthiques et sociétales sur l'utilisation de l'énergie. Nous voilà revenus à nos remarques préliminaires sur le modèle économique dominant qui génère gadgets et gaspillage.

Ce dossier nucléaire se double également d'une action au sein de commission locale d'information pour la fermeture de la mine de Jouac.

Grâce aux efforts de SRL en collaboration avec l'ADEPAL, des avancées significatives ont pu être obtenues dans le mode de fonctionnement de cette commission pour que cette dernière tienne compte un peu mieux des revendications des associations.

- **le dossier des élevages** avance à petits pas. Là encore, nous nous devons de dénoncer fermement l'aberration économique totale d'un modèle productiviste agricole complètement dépassé. Tous les économistes professionnels sont d'accord : une des meilleures façons d'améliorer l'état de l'environnement dans ce pays serait de supprimer les subventions agricoles telles qu'elles existent à l'heure actuelle. De la même façon, au niveau planétaire, il n'y aura pas de solution au problème crucial de l'eau sans révision des pratiques agricoles actuelles qui utilisent 70% de la totalité de l'eau consommée dans le monde. Là encore les mentalités doivent changer au niveau de l'opinion publique, ce qui incitera peut-être nos élus à plus de courage politique pour engager les réformes du modèle agricole qui s'imposent. SRL poursuivra ses efforts pour essayer de faire s'engager un grand débat public à cet égard avec tous les acteurs impliqués par une telle réforme.

- **le dossier des étangs** est là pour témoigner d'un grand laxisme de la part des institutions qui sont normalement en charge de la régulation de ce type d'artificialisation du milieu. Les chiffres sur la prolifération des étangs en Limousin sont alarmants et les tentatives relatives à leur régularisation souvent ambiguës voire contestables. Voilà pourquoi pour faire comprendre que nous vivons toujours dans un État de Droit, SRL engagera des actions contentieuses afin que les mises en conformité s'effectuent dans le respect de la loi. Une fois de plus, le traitement ponctuel des dossiers empêche d'entrevoir le problème dans toute sa globalité : tel étang à tel endroit, toutes choses égales par ailleurs, cela n'est pas grave, entend-t-on dire. Oui, mais, agrégés, 10 000 plans d'eau en Limousin posent problème !

Il serait fastidieux de détailler tous les autres dossiers mais également toutes les autres activités. Je conclurai simplement sur la nécessité d'ouvrir le champ de la militance de SRL. Notre association pourrait se fixer comme objectif de faire partie des pionniers au service d'une alternative au développement. Ce champ est soumis à controverse entre les partisans d'une autre mondialisation ou ceux d'un autre monde ; entre les partisans d'une autre croissance ou ceux d'une décroissance.

Au delà des querelles de sémantique, un accord général semble se faire autour de la reconnaissance du caractère non durable de la croissance économique actuelle et de la nécessité d'une redéfinition du contenu d'une autre croissance plus qualitative, c'est-à-dire orientée vers la production de biens relationnels éco-compatibles mais également vers une organisation de la production selon la logique de l'écologie industrielle.

La nécessité de cette réorientation de nos modèles de production et de consommation fait quasiment l'unanimité des chercheurs mais malheureusement pas des décideurs qui n'ont pas encore tous compris que les nations du monde partagent maintenant une communauté de destin. SRL est prête à s'engager dans ce nouveau pari au service de l'accélération de la prise de conscience qu'il nous faut désormais penser autrement.

**Le Président,
Jean-Jacques Gouguet**

Sources et Rivières en conférence :

C'est à l'initiative de Corrèze environnement que Sources et Rivières du Limousin a participé à une après-midi de sensibilisation des associations membres sur le thème de l'accès à la justice (le 15 mars 2003).

Ont été traités les thèmes suivants :

- quelle place pour le recours aux tribunaux dans l'action associative,
- les différents niveaux de juridiction et leur compétences,
- comment rédiger un recours devant le tribunal administratif,
- quel droit d'accès aux documents administratifs.

De nombreuses associations avaient répondu présentes pour cette après-midi de travail qui devait précéder l'assemblée générale de Corrèze environnement. Sources et Rivières du Limousin se félicite de voir ses actions se développer en Corrèze et espère développer durablement ce genre de rencontres.

Elevages intensifs : les associations se mobilisent :

C'est un collectif d'associations venues de toute la Région qui a répondu présent à l'appel de l'association Corrèze verte vallée (Bar, Corrèze), pour rencontrer le Conseil Régional sur le thème du développement des élevages intensifs.

Cette initiative s'inscrit parfaitement dans notre objectif de voir s'organiser une véritable table ronde régionale sur le sujet.

C'est le 21 février que Monsieur Denanot, vice-Président chargé de l'agriculture, a pu juger de notre mobilisation. L'ADESE, l'ADEV, Corrèze verte vallée, Sources et Rivières du Limousin, mais aussi un élu du plateau avons fait appel à l'intervention du politique, devant l'inquiétude de la société civile.

Le Conseil Régional a réaffirmé ses objectifs :

- maintien de l'activité rurale,
- diversification par de petites unités,
- refus de verser des aides au bénéfice des porcheries industrielles.

Le Conseil Régional a également pu juger du sérieux des actions engagées et du fait que les associations n'étaient pas contre tout développement de l'élevage mais pour un développement raisonné, dans le respect de la fragilité de nos milieux, et sans compromettre le développement d'autres activités (tourisme vert en particulier).

Un certain nombre de propositions ont été faites :

- que la charte du futur PNR Millevaches s'engage plus clairement contre l'installation de porcheries industrielles sur caillebotis,
- qu'une table ronde régionale soit enfin organisée sous l'impulsion de la Région,
- que la Région soutienne la mise en place d'un état des lieux et d'un suivi de la qualité des eaux en Limousin, eu égard au développement de l'agriculture intensive,
- que les zones vulnérables issues de la Directive Nitrates soient enfin délimitées en Limousin (une des trois régions de France à ne pas l'avoir fait) eu égard à la découverte récente de points noirs atteignant des taux de 70 mg/l de nitrates. Cette délimitation permettrait à la Région de bénéficier du PMPOA.

La Région a été sensible à ces propositions. Cette mobilisation fédératrice doit se poursuivre.

ZOOM sur la CNCEI

Sources et Rivières du Limousin est membre de la Coordination Nationale Contre les Élevages Industriels. Petite présentation :

La Coordination Nationale, déclarée au journal officiel du 05 février 2000, est un regroupement d'associations de type "loi 1901" et de fédérations dont le but commun est de lutter contre les nuisances et pollutions générées par les élevages industriels et pour l'implantation d'ateliers d'élevage plus respectueux de l'environnement et de l'animal. **(à ce jour 200 fédérations et associations sur une soixantaine de départements).**

Son Rôle

La CNCEI a pour objet d'informer, de conseiller et d'apporter un soutien aux associations, fédérations et particuliers adhérents, confrontés aux problèmes générés par l'implantation et le fonctionnement des ateliers industriels d'élevage. De même, elle agit au niveau national, conjointement avec d'autres grands groupes pour faire évoluer la législation nationale et européenne en matière d'élevage.

Organisation

L'industrialisation de l'élevage se fait au détriment de l'environnement, des agriculteurs et des consommateurs .

La Coordination Nationale est administrée par des membres des différentes associations la composant.

Les associations adhérentes ont signé une charte que nous vous invitons à consulter et qui résume ce que pense et souhaite la Coordination Nationale.

Lien : <http://perso.wanadoo.fr/coordination.nationale/indexfr.htm>

DOSSIER

Porcherie industrielle, Que dit le droit ?

Un point sur le droit applicable à l'installation d'une porcherie intensive. Pour mieux comprendre l'enjeu des dossiers et d'une mobilisation très en amont pour lutter contre une implantation incontrôlée des grosses unités d'élevage sur caillebotis en limousin.

Qu'est ce qu'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ? (ICPE)

C'est « une usine, atelier, dépôt, carrière, exploitation agricole, chantier et d'une manière générale une installation exploitée ou détenue par toute personne physique ou morale publique ou privée qui peut présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, pour la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments ». Ces installations sont soumises à la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux « installations classées pour la protection de l'environnement »

aujourd'hui codifiée sous les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement, et à son décret d'application de 1977.

Porcheries : que précise la loi ?

Elle distingue deux catégories d'installations :

- celles qui présentent des risques importants, et sont soumises à une autorisation administrative. Pour les porcheries, celles de plus de 450 animaux équivalents.
- celles qui sont soumises à une simple déclaration. Porcherie entre 50 et 450 animaux équivalent.

Le classement des activités soumises à la loi est établi dans une nomenclature dont la dernière modification date du 28 décembre 1999.

Procédure (préalable à toute installation) :

- **pour les installations soumises à autorisation**, une procédure administrative complète : réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement et d'une étude des dangers, enquête publique, avis des conseils municipaux des communes concernées, avis des services de l'État, avis du conseil départemental d'hygiène. À l'issue de cette procédure, le Préfet refuse ou accorde, par arrêté, une autorisation d'exploiter. Celle-ci prescrit les mesures à mettre en oeuvre pour garantir la préservation des intérêts de l'environnement.

- **pour les installations soumises à déclaration**, une procédure simplifiée : dépôt d'une déclaration de mise en exploitation qui fait l'objet d'un récépissé délivré par le Préfet ; ces installations doivent respecter des " prescriptions générales " qui sont définies dans chaque département par arrêté préfectoral pris après avis du conseil départemental d'hygiène.

Contrôle des installations :

- Ce contrôle est confié à des inspecteurs « *qui sont assermentés et astreints au secret professionnel ; ils peuvent visiter à tout moment les installations soumises à leur surveillance* » (article 13 de la loi). La loi interdit à l'exploitant de s'opposer à l'exercice des fonctions de contrôle de l'inspection des installations classées (article 21).
- Ces inspecteurs (DRIRE / DSV) sont chargés de constater les infractions par des procès verbaux qui sont transmis au Préfet et au Procureur de la République. Ces procès verbaux font foi jusqu'à preuve du contraire. (article 22 de la loi).

Moyens aux mains du Préfet :

pour que ces installations assurent la protection de l'environnement. Les préfets peuvent :

- mettre l'exploitant de l'installation en demeure de respecter toutes les prescriptions jugées utiles (de la présentation d'un dossier au respect des conditions techniques de fonctionnement)
- obliger l'exploitant à consigner entre les mains du Trésor Public une somme correspondant au montant des travaux de protection de l'environnement jugés nécessaires ;
- faire procéder d'office à la réalisation de ces travaux aux frais de l'exploitant ;
- suspendre le fonctionnement de l'installation.

Production porcine en Limousin : quelques données pratiques.

Marc Bardinal, chargé de mission agriculture / forêt à Limousin Nature Environnement nous apporte ici quelques données importantes à la compréhension des problèmes posés par la filière porcine.

Avant de présenter les différentes techniques de production porcine, il est nécessaire de présenter rapidement la filière porcine. La viande de porc est la viande la plus consommée dans l'hexagone. Chaque français en mange plus de 35 kg par an. La production française de porcs est supérieure à la demande intérieure. L'essentiel des porcs produits en France, l'est en Bretagne. Celle-ci est d'ailleurs souvent sous les feux de l'actualité pour ses problèmes environnementaux liés à son système d'agriculture industrielle et intensive.

La production porcine est soumise à un marché libéral, donc sans aide directe à la production mais indirectement subventionnée par les primes attribuées à la production céréalière et les accords internationaux, sans compter les aides destinées à la lutte contre les pollutions (2.2 milliards d'euros du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole, PMPOA, l'ensemble des élevages confondus). Ceci entraîne une hyper-spécialisation de la production qui aboutit à l'intégration des éleveurs par les industries de l'amont et de l'aval, à la disparition d'un grand nombre d'exploitations, donc d'agriculteurs, au profit de l'agrandissement des ateliers industriels.

La taille des élevages est donc un facteur prépondérant pour pouvoir réaliser de la valeur ajoutée.

Si en Limousin, au début du siècle, la production porcine était supérieure à celle d'aujourd'hui. Le système de production n'était pas comparable avec celui d'aujourd'hui. Les quelques animaux élevés dépendaient de l'alimentation produite sur l'exploitation et leurs effluents essentiellement sous forme de fumier étaient épandus sur les parcelles de l'exploitation. Aujourd'hui, la taille des ateliers porcins oblige d'acheter la plus grande partie de l'alimentation hors de l'exploitation et d'épandre sur les parcelles des exploitations voisines, à quelques kilomètres de distance. Ainsi, le lien au sol disparaît.

En Limousin, les ateliers porcins viennent en diversification de l'atelier bovin viande. Différents systèmes de production existent : naisseur, naisseur-engraisseur, engraisseur, ... avec des pratiques différentes (caillebotis intégral, sur litière ou en plein air). Il est intéressant de constater que le nombre de truies augmente mais que le nombre de porcs charcutiers produits dans la région diminue (RGA 1988/2000). Un effort est donc nécessaire pour que les naisseurs, pratiquant de plus en plus souvent le plein air, engraisent leurs animaux et gardent la maîtrise de la valeur ajoutée sur l'exploitation. Des ateliers naisseur-engraisseur, de taille permettant de nourrir les animaux en grande majorité à partir des productions végétales de l'exploitation et d'épandre les effluents sur l'exploitation, devraient être recherchés.

Marc Bardinal
Chargé de mission agriculture
Limousin Nature Environnement

Porcheries intensives : la position de Sources et Rivières du Limousin.

La région limousin s'est inscrit historiquement dans un processus de valorisation des productions de qualité, le plus souvent labellisées, confortées par le développement d'activités reposant elles-mêmes sur le critère qualitatif, ce qui est le cas par exemple du tourisme, essentiellement rural .

C'est grâce à ces orientations que l'économie et les produits de qualité du limousin ont conquis de nombreux marchés, mais aussi que l'agriculture limousine a pu résister aux crises majeures les plus récentes.

Alors que les productions porcines industrielles ont démontré leurs effets négatifs et leurs limites, tant en Bretagne pour la France, qu'aux Pays-Bas, avec des décisions d'arrêt des extensions, nous assistons à un redéploiement significatif de ces productions sur les autres régions françaises. Le limousin n'échappe pas à cette tendance. Un rapport d'octobre 1990 de la chambre d'agriculture prévoit ainsi le doublement des productions sur les cinq années à venir.

D'aucuns objectent d'ores et déjà que le Limousin n'est pas la Bretagne, que la qualité des sols et de l'eau interdisent toute attitude alarmiste. Qu'en est-il ?

Depuis 1995 les implantations d'élevages industriels se sont multipliés dans les trois départements de la région, alors même que la régularisation des élevages existants, fonctionnant sans aucun contrôle, n'a pas encore été réalisée.

Il en résulte quelques faits significatifs :

- la qualité des eaux de nos rivières tend à se dégrader, sur les têtes de bassin, l'eutrophisation est désormais visible,
- plusieurs dossiers ont révélé que les teneurs en nitrate des eaux de surface dépassait déjà les 50 mg/l (norme de référence maximale) dans le milieu aquatique. Ainsi l'étude d'impact de la régularisation de la porcherie de Domps a démontré que plusieurs points devraient être classés en « zone vulnérable », mais la DIREN limousin a refusé ce classement,
- certains contribuables doivent désormais payer plus cher l'eau consommée. Nombreuses sont les communes qui ont dû augmenter le prix de l'eau pour payer le traitement des pollutions... notamment d'origine agricole. La dernière commune dans cette situation est Peyrelevade !
- désormais les autorités de l'Etat ne reculent devant aucune contradiction. Alors même que le développement durable fait l'objet de grands discours, sur le terrain, les autorités accordent des autorisations d'élevages industriels sur le Plateau de Millevaches. Le dossier de Gioux mérite attention, mais il y en a d'autres dans ce secteur !. Récemment encore un projet était envisagé sur le périmètre d'un contrat de rivière !
- dans tous les dossiers majeurs, les procédures ont révélé l'intervention récurrente d'un syndicat agricole, ici pour perturber une réunion publique (Domps), là pour contester l'action juridique (Tribunal administratif de Limoges) etc.

Combien faudra-t-il encore de rapports (après la Cour des Comptes en 1997 et 2002, le Commissariat Général du Plan en 1997, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques en mars 2003) pour que cessent les aberrations.

Pour Sources et Rivières du Limousin la solution est d'abord globale et territoriale : jusqu'à quel niveau et dans quelles conditions les élevages industriels sont-ils admissibles et compatibles avec les orientations qualitatives et labellisées du limousin (agriculture, tourisme, parcs naturels régionaux, commerce, artisanat). Il faut cesser de raisonner au cas par cas en favorisant l'individualisme imbécile dans un contexte de productivisme insensé.

Le Limousin mérite autre chose, un autre avenir pour que les agriculteurs vivent réellement de leur production, que le limousin tire profit des plus values de son travail. L'agriculture paysanne ou biologique nous paraît mieux répondre aux orientations générales de la région. L'agriculture raisonnée est un véritable leurre : paierait-on les automobilistes pour qu'ils respectent la vitesse ? c'est pourtant ce qui se prépare, l'agriculteur dit « raisonné » recevra des primes... parce qu'il respecte la réglementation !!!

S'il faut des élevages industriels, alors mettons dans des zones industrielles où la pollution pourra enfin être réellement maîtrisée.

Bernard Drobenko
Président de la commission environnement

Assemblée Générale 2003 : St-Valentin réussie.

Le 14 février dernier, (au soir de la Saint Valentin) comme chaque année, Sources et Rivières du Limousin établissait son bilan d'activité, et décidait des grandes orientations pour l'année à venir.

On retiendra de cette réunion l'engagement de plus en plus actif des associations et relais corréziens.

Après le rapport moral du président, Bernard Drobenko a présenté le travail de la commission environnement.

Antoine a ensuite présenté son bilan d'activité salariée de l'année.

Les grandes orientations de l'activité pour cette année ont ensuite été discutées. On retiendra :

- Affaires juridiques : développement de l'activité de SRL au pénal;
- Thème des étangs : finalisation de la publication du guide étangs, en partenariat avec Géonat;
- Les pollutions minières : suivi du dossier Cogema et recherche de financement pour faire face aux frais d'études et de procédure en cours, suite à la mise en examen de la Cogema.
- Les études et consultations diverses : développement du rôle de conseil rémunéré à destination des associations et adhérents ;
- La participation : CLIS de Jouac / comités Natura 2000 / réunions publiques;
- Les activités de formation et d'éducation à l'environnement : renouvellement des interventions à la faculté des sciences / lycées agricoles / BTS, IUT / conférences et formations diverses.

S'en est suivi le bilan financier de l'association, qui trouve son équilibre cette année encore grâce à votre soutien.

Le rapport moral du président, le bilan financier et le bilan d'activité salariée 2002 sont disponible sur demande auprès de l'associations.

Un pot de l'amitié (et de l'amour) a clôturé la séance.

Dossier Cogema : le procureur se fait attendre...

Suite à la clôture de l'instruction et à la mise en examen de la cogema, le juge d'instruction a requis l'avis du Procureur de la République, comme l'exige la procédure. C'est suite à cet avis (qui ne lie pas le juge) que le juge d'instruction doit décider du renvoi ou non de cogema devant le tribunal correctionnel. Le procureur a largement dépassé le mois qui lui était laissé pour répondre. Si le droit permettrait au juge d'instruction de prendre sa décision dès à présent, la pratique fait que l'avis du Procureur est toujours attendue.

Gageons qu'il ne s'agit pas là d'une manière de gagner du temps pour repousser l'inéluctable jugement...

Fiche pratique

Le plan d'épandage

Rappel des principales règles de protection des eaux. Les points sensibles d'un plan d'épandage

Rappel des règles concernant l'épandage : (arrêté du 1er juillet 1999)

L'épandage du lisier de porcs est interdit :

- à moins de 35 m des Source Puits Forage Aqueduc Réseau souterrain (eau potable, eau d'arrosage) Cultures maraîchères Rivière Cours d'eau Rivage cours d'eau,
- à moins de 50 m des points de prélèvement d'eau destinés à l'alimentation,
- à moins de 200 m des lieux de baignade et des plages,
- à moins de 500 m des piscicultures,
- sur les terrains à forte pente,
- pendant les périodes de forte pluviosité, pendant les périodes où le sol est gelé ou enneigé,
- par aéro-aspersion au moyen de dispositifs qui génèrent des brouillards fins,
- en dehors des terres régulièrement travaillées.

C'est l'ensemble de ces points qu'il faudra vérifier lors de l'enquête publique. En effet, la quasi-totalité des plans d'épandages proposés comporte des « oublis et erreurs » quand à ces prescriptions.

En pratique :

- Il est raisonnable de demander **l'exclusion des parcelles dont les deux-tiers des surfaces sont interdites à l'épandage**, l'épandage sur des reliquats de parcelles n'étant pas crédible. Il est souhaitable également de demander l'exclusion des parcelles drainées, sauf si elles sont implantées en prairie permanente.
- Il peut être judicieux de demander au commissaire enquêteur dès le début de l'enquête de faire verser au dossier les **contrats signés avec les tiers** prêteurs de terres, de même que les déclarations de demande de prime PAC le cas échéant des agriculteurs concernés. Les risques

de modifications substantielles de l'assolement au cours du temps doivent également être évalués.

- **L'éloignement des parcelles d'épandage** (distance entre le siège de l'exploitation et les terres d'épandage) porte atteinte à la crédibilité du dispositif de gestion des déjections animales au delà de 5-6 km (réalisation effective de l'épandage sur les terres mentionnées). Les modes de transport et leurs impacts sur la commodité du voisinage comme sur l'économie (investissement, fonctionnement) de l'exploitation doivent être présentés.

RUBRIQUE EN BREF

La fondation Patagonia au secours de SRL :

Le fabricant de vêtements de montagne en fibre recyclées et coton biologique a décidé de soutenir sans contrepartie les actions militantes de Sources et Rivières. C'est suite à leur sollicitation que SRL a monté un dossier de demande de subvention qui a été retenu. Grâce à ce type de financement, SRL saura garder son indépendance politique et morale.

Guide permis de construire :

Suite aux compléments apportés au guide par Alsace Nature, Sylvie Durousseau notre docteur en droit préférée a accepté d'assurer la relecture de fond et la mise en forme finale du guide en vue de sa publication prochaine.

Étude OIEau :

Sources et Rivières a remis la seconde partie de l'étude commandée par l'office internationale de l'eau concernant la mise en œuvre du label perle d'eau sur le territoire du massif central.

SRL au marathon de Paris :

Le club de course de l'ASPTT portera les couleurs de sources et rivières au marathon de Paris le 6 avril. A l'initiative de Sylvie Durousseau, une équipe de 5 coureurs avalera le bitume pour la protection de l'environnement en limousin. On attend des résultats et les photos ! Certains de ces coureurs arboreront aussi votre logo au marathon de Bordeaux et à celui de Marseille. Merci à eux de leur soutien.

SRL, exemple de civisme :

Les guides hachette ont sollicité SRL pour la présenter comme étude de cas dans son prochain manuel « réussir le brevet ».

Au chapitre instruction civique sera présentée « une action associative concernant la qualité de l'eau », en l'occurrence la mise en examen de cogema par sources et rivières.

Merci à Vincent Brousse, rédacteur chez hachette de sensibiliser les jeunes générations.

Étude écrevisses : nouveau partenariat avec Géonat :

Le lycée agricole de Cieux a lancé une étude sur les écrevisses à pattes blanches en limousin, en vue d'une publication. Michel Blondonnet, nouvel élu du conseil d'administration de SRL participe à ces travaux.

Opération « je filme mon village » :

L'association DROSERA organise un festival vidéo à destination des habitants et travailleurs de la zone de la Montagne Limousine et du Pays Monts et Barrages.

Il s'agit de filmer, dans une durée courte, son village, son environnement, son patrimoine, ses habitants, humains ou animaux. La forme est libre.

Les films sont destinés à être projetés lors des différentes manifestations festives.

Informations : DROSERA, Patrick Bousquet de Rouvex, 05.55.21.32.81

E-mail : rouvex@xanadoo.fr

A LIRE ABSOLUMENT

«*Affichage publicitaire: comment identifier et supprimer les illégalités*», 2002, Guide et fiches pratiques relatifs aux publicités, enseignes et pré-enseignes élaborés par Essonne Nature Environnement, 10 € incluant les frais d'envoi.

12 route de Lardy- 91 730 Chamarande,

Tél : 01 60 82 22 83- Fax : 01 60 82 93 91, email : ENE3@wanadoo.fr

Du nouveau au centre de doc. de la Maison de la Nature :

- la brochure sur les libellules de la SLO,
- les papillons d'Auvergne de la FRANE,
- la loutre d'Europe : histoire d'une sauvegarde de Christian BOUCHARDY,
- le cahier du relais PEFC Limousin sur la certification forestière (si vous êtes propriétaires forestiers, n'hésitez pas à faire certifier vos forêts)

Limousin Nature Environnement

Maison de la Nature

11, rue Jauvion - 87000 LIMOGES

Tel : 05 55 32 95 58 - Fax : 05 55 32 77 46

Sources et Rivières du Limousin

Maison de la nature

11 rue Jauvion

87 000 Limoges

Tél./fax. : 05.55.77.14.64

E-mail : srl.limoges@libertysurf.fr

Association agréée pour la protection de l'environnement au titre de l'article L. 141-1 du code de l'environnement

Affiliée à Limousin Nature Environnement
Affiliée à France Nature Environnement

Ce bulletin d'information trimestriel modeste mais génial, à destination des adhérents, est édité irrégulièrement par l'association Sources et Rivières du Limousin.

Directeurs de la publication : JJ Gouguet et B. Drobenko

Conception et réalisation : Antoine Gatet

Reproduction strictement interdite sans autorisation de l'association

Impression par nos soins.